

Compte-rendu de Réunion Publique

Commission du Quartier 4.2

**> Jolimont – Soupetard – Roseraie – la Gloire – Gramont –
Amouroux**

Le 07 décembre 2021

> Lieu : Maison de la Citoyenneté Est

> Participation : 40 personnes

> Élus présents :

- Mme Isabelle FERRER, Maire du quartier 4.2.

- M. Emilion ESNAULT, Adjoint au Maire en charge de la Sécurité et la Bonne tenue de l'Espace Public.

> Services municipaux et intervenants présents :

- Chargée du Secteur Est, Direction de l'Action Territoriale, Mairie de Toulouse.

- Référente de quartier, Direction de l'Action Territoriale, Mairie de Toulouse.

- Assistante de proximité, Direction d'Action Territoriale, Mairie de Toulouse.

- Chargé de mission CLSPD, Mairie de Toulouse.

- Directeur Opérationnel Adjoint, Police Municipale, Mairie de Toulouse

- Chef d'unité territoriale, Police Municipale, Mairie de Toulouse

- Chef de secteur, Police Municipale, Mairie de Toulouse

- Chef de la division Toulouse Rive Droite, Police Nationale

- Cheffe du Commissariat de Jolimont, Police Nationale

- Cheffe de projets territoire Est, Direction des Opérations d'Aménagement Toulouse Métropole.

- Directrice de la Promotion en charge des projets, Groupement Altaréa Cogédim & Crédit Agricole Immobilier, aménageur du Site Guillaumet.

NB : Ce compte-rendu ne retranscrit pas l'intégralité des débats mais les principaux échanges d'intérêt collectif.

En introduction, Mme FERRER souhaite la bienvenue aux participants, présente les différents intervenants et rappelle l'ordre du jour de la Commission de quartier :

1. **Participation citoyenne** : les instances dans notre quartier.
2. **Tranquillité publique** : points sur les actions menées.
3. **Guillaumet** : état d'avancement sur le projet et ses aménagements

1. Participation citoyenne (*voir diaporama*)

Isabelle FERRER rappelle que le quartier 4.2 comprend les 6 sous-quartiers suivants : Jolimont – Roseraie – Soupetard – Gloire - Gramont et Amouroux.

Les différentes strates de la participation citoyenne sont évoquées en précisant le rôle de chacun.

- **Le rôle d'un Maire de quartier**

Le Maire de quartier est l'interlocuteur de proximité des habitants.

- **Les Bureaux de quartier**

Cette instance de débat et d'information est réunie 2 fois par an par le Maire de quartier. Les bureaux sont composés d'une vingtaine d'associations du quartier sur la base d'une liste de volontaires dont le Conseil Citoyen, et de six représentants tirés au sort parmi les membres des Ateliers citoyens du quartier.

- **Les Commissions de quartier**

Les habitants et associations de quartier sont conviés à participer à cette instance par voie d'affichage et par mail via la réception de la newsletter mensuelle. L'information est également relayée sur le site internet de la Mairie de Toulouse.

- **Les Balades citoyennes**

Ce format donne l'opportunité à chaque habitant de pouvoir rencontrer son Maire de quartier et échanger sur leurs attentes dans leur quartier, leur rue etc...

- **Les Ateliers citoyens**

L'ensemble des toulousains a été invité à participer à ces ateliers via un courrier du Maire distribué dans les boîtes aux lettres. Cette invitation a été rappelée par mail dans le cadre d'une newsletter de quartier et sur la plateforme www.jeparticipe.toulouse.fr.

Les inscriptions ont été clôturées le 30 septembre.

Le premier atelier portant sur l'écologie par quartier a permis aux participants de réaliser un premier philtre des idées vertes proposées dans le cadre de l'appel à idées « Mes idées pour mon quartier » et de les enrichir.

- **Mes idées pour mon quartier**

Opération lancée par la ville consistant à recueillir les idées des habitants.

10 idées seront sélectionnées et feront l'objet d'une étude approfondie des services (faisabilité technique, calendrier, budget). Un vote interviendra en septembre 2022 afin de déterminer les deux idées qui seront concrétisées dans chaque quartier.

Remarque : des habitants souhaitent être tenus informés de l'avancée de l'évolution des projets.

Cette demande est prise en compte. Un point d'étape pourra être effectué au cours d'une prochaine réunion publique.

2) Tranquillité publique (voir diaporama)

Les membres du Bureau de quartier ont demandé à placer ce sujet à l'ordre du jour de cette présente réunion. C'est la raison pour laquelle Emilion ESNAULT, élu en charge de ce dossier a sollicité la présence de la Direction de la Police Municipale (PM) et les représentants de la Police Nationale (PN), afin de rappeler les compétences de chacun et présenter la démarche partenariale dans laquelle ils inscrivent.

Emilion ESNAULT a d'abord expliqué qu'une politique volontariste est portée par la collectivité depuis le précédent mandat en matière de sécurité, permettant de mettre en œuvre les actions autorisées par la loi.

Le Maire a pointé un besoin d'effectifs auprès de l'État. Le 9 octobre dernier, le Premier ministre, Jean Castex, a signé le premier Contrat de sécurité intégrée (CSI), couvrant la période 2020-2026 pour Toulouse. Le CSI fixe de nombreux objectifs, parmi lesquels l'accroissement des moyens pour les forces de polices nationale et municipale, notamment avec la remise à niveau des effectifs de policiers nationaux et leur renforcement par l'affectation de 111 policiers supplémentaires.

Concernant la PM : 358 policiers œuvrent à Toulouse. 100 policiers supplémentaires seront recrutés sous ce mandat, permettant ainsi de doubler les brigades de secteur (hors centre-ville). Des brigades statiques pourront être mises en place, permettant aux agents de rester sur site en cas de faits constatés.

100 caméras s'ajouteront aux 474 caméras actuellement implantées.

Le Commissaire Divisionnaire Toulouse Rive Droite et du commissariat Centre/Est (DDSP) pour la PN indique qu'une réorganisation des services a eu lieu, au bénéfice des quartiers. Jusqu'en mars 2021 la Police du quotidien dépendait d'un service centralisé. Ce format n'était plus adapté. Il convenait d'organiser les services de Toulouse de manière similaire aux autres grandes villes telle que Marseille. Cette modification permet davantage de proximité.

L'arrivée d'effectifs de policiers se traduit par une augmentation des patrouilles secours, une baisse de faits de délinquance, une augmentation des arrestations et du nombre de gardes à vues. Ces résultats devraient encore progresser davantage.

S'agissant de la Police Municipale, sa mission principale consiste à faire respecter les arrêtés pris par le Maire.

Le rôle des unités territoriales et des unités d'interventions est expliqué.
A noter que la brigade équestre intervient sur la base de loisirs des Argoulets.

Des opérations conjointes de voies publiques (OVP) hebdomadaires sont réalisées à Amouroux et Soupetard. Cela permet notamment de montrer la présence des forces de l'ordre dans ces quartiers dans lesquels une vigilance particulière est accordée.

Les toulousains sont invités à appeler Allo Toulouse au 05.61.222.222 (joignable 7j/7 et 24h/24) pour faire intervenir une équipe si besoin. En cas de danger ou d'urgence, il convient d'appeler le 17.

Les Cellules Territoriales de prévention et sécurité (CTPS) se réunissent trimestriellement. Ces temps de coordination partenariale permettent d'aborder les actualités et de réaliser un suivi des territoires, en déclinant des actions concrètes.

Par exemple :

A Soupetard : la coordination des partenaires a permis d'intensifier les contrôles de Police et de procéder à des arrestations et incarcérations, de porter des signalements d'individus auprès du Procureur, l'installation d'une nouvelle caméra, de mettre en place une procédure d'expulsion en lien avec un bailleur social. Le bailleur, accompagné par les services de la collectivité, a pu mandater une société de sécurité privée, réhabiliter et occuper positivement un local en pied d'immeuble. Enfin, des aménagements complémentaires seront réalisés sur la voie publique. D'autres actions sont encore envisagées.

A Amouroux, les Opérations de Voie Publique se poursuivent toutes les semaines.

La situation semble s'être apaisée momentanément mais reste sous vigilance.

M. ESNAULT indique que même si les interventions semblent être concluantes l'attention reste constante car l'expérience montre que rien n'est jamais acquis et qu'il faut prévenir toute recrudescence de phénomènes.

Mme FERRER explique que la temporalité du travail de la Police est différente de celle perçue par les riverains victimes des nuisances, d'où cette sensation que rien ne se passe.

Mme FERRER salue tous les acteurs qui sont impliqués dans le maintien de la tranquillité publique : bailleurs, associations, acteurs locaux, services techniques.

Question : Comment les personnes qui composaient le campement à proximité de la déchetterie ont pu se réinstaller à proximité sur le site du Boulevard d'Atlanta ?

Le Commissaire divisionnaire indique qu'il est difficile d'empêcher une installation. Ce nouveau campement est néanmoins suivi. La Police y est présente. La collectivité a lancé une procédure.

Question : Un habitant regrette les nombreux rodéos qui sévissent rue Louis Plana et s'étonne que les véhicules ne soient pas saisis.

M. ESNAULT indique qu'il convient de n'engager des poursuites envers les auteurs de rodéos que lorsque les conditions de sécurité sont réunies, pour des tiers qui pourraient être heurtés dans la fuite du mis en cause, pour l'équipage engagé et pour le mis en

cause. Ces conditions ne sont pas toujours réunies. Néanmoins la brigade moto de la Police Municipale permet des prises en charge avec des interceptions courtes, et facilite ces interceptions avec plus de conditions de sécurité. La Police Municipale réalise plusieurs dizaines d'interceptions (et interpellations) chaque année. Ils sont ensuite remis à un Officier de Police Judiciaire et pris en charge par la justice. La signature d'un protocole pour la prise en charge à titre gracieux du gardiennage d'engins saisis dans le cadre de rodéos urbains, entre la Mairie de Toulouse, le Procureur de la République permet de faciliter le travail de la justice pour saisir les véhicules et les détruire. La vidéo-verbalisation sera possible dès février 2022. Il est également essentiel de relever les plaques d'immatriculation des véhicules servant au rodéo régulièrement, et les transmettre aux forces de police.

Question : la présence d'un agent municipal serait-elle possible dans les mairies de quartier ?

Une expérimentation de permanences de la Police Municipale dans la Mairie de Quartier est en cours à Borderouge et Saint-Simon. Si celle-ci s'avère concluante elle sera alors déployée à l'ensemble des 20 quartiers. La prise de rendez-vous s'effectuera via la plateforme AllôToulouse.

Il est également possible de faire appel à la brigade de contact en sollicitant AllôToulouse.

Remarque : une habitante est excédée par les troubles causés par des jeunes, dans son bâtiment situé dans le quartier de la Gloire.

La reprise des nuisances a été signalée à la PN. Les OVP vont reprendre, la BAC a été récemment saisie. Le bailleur a été alerté et s'est engagé à procéder à des réparations rapidement, aussi le référent sûreté garantira une présence statique.

Remarque : une personne indique que les efforts de la collectivité sont palpables néanmoins les habitants ont encore beaucoup d'attentes tant les incivilités, rixes parfois violentes et points de trafics sont nombreux. Il faudrait doubler les effectifs.

M. ESNAULT explique que la police constate, interpelle, mais ne peut pas régler de problèmes de société (ex : addictions). Il rappelle que courant 2022 les effectifs vont encore s'accroître. Les volets prévention et justice ont également une importance et sont perfectibles.

Remarque : le Club de Prévention Toulouse Est compte seulement 6 éducateurs de rue. Il faudrait davantage de travailleurs sociaux que de policiers.

M. ESNAULT répond que les deux entités sont complémentaires. Le Club de Prévention est très actif, notamment dans l'approche des jeunes en lien avec les rodéos.

Un travail est cours sur la médiation, effectivement ce point doit être amélioré.

Mme FERRER félicite le Club de Prévention qui réalise un bon travail auprès des jeunes qu'ils connaissent très bien.

3) Aménagement du site Guillaumet (Cf. diaporama)

Le calendrier d'aménagement est tenu puisque les 1eres livraisons auront lieu fin 2022.

La phase de concertation réglementaire est terminée depuis 2018, néanmoins l'aménageur, en lien avec la collectivité, la poursuit dans le temps comme il s'y était engagé. Certains projets se sont concrétisés en lien avec les structures, acteurs et habitants du quartier : Lycée Hessel, anciens travailleurs du CEAT, accueil de loisirs de Jolimont, le centre social de Jolimont-Soupetard, les riverains vivant en frange du site, 60 ans de l'ENSICA, plantation du 1^{er} arbre du site par le Maire... . Les échanges se poursuivent. En effet l'enjeu posé en 2018 était de faire de ce nouveau quartier une « rotule » avec les trois quartiers : Soupetard-Jolimont-Roseraie. La question du lien social est une forte attente qui a largement été exprimée durant la période de concertation. L'aménageur édite un bulletin d'information relatif à l'actualité du site qu'il communique dans le quartier.

La conservation de la mémoire du site constituait un réel enjeu : deux lieux emblématiques ont été préservés : la soufflerie (sera à terme un lieu culturel, à dimension métropolitaine) et la halle aux cheminées (deviendra un lieu de vie de quartier et de lien social, dédié à l'éco-responsabilité)

Une consultation a été lancée pour la dénomination des rues. En complément, une consultation sera lancée pour dénommer certains équipements publics.

Des photos sont prises par des drones tous les 3 mois afin de suivre l'évolution du site. Une vue permet d'apercevoir la construction de la future résidence intergénérationnelle et inclusive portée par Patrimoine Languedocienne en lien avec Habitat et Humanisme et l'association Esperluette. Celle-ci comprendra des logements adaptés à l'accueil de jeunes en situation de handicaps et seniors en perte d'autonomie.

Sur la vue aérienne du site de décembre 2020 les 75 000 tonnes de béton concassé réutilisées en fond de forme de voirie depuis, y sont visibles.

Les élus ont souhaité que ce projet puisse être exemplaire en matière de nature en ville. Ainsi sont prévus un jardin public, un jardin des senteurs, un jardin verger potager, et un jardin jeux. 740 arbres seront à terme existants.

Une attention particulière est portée pour éviter les îlots de chaleur (une start up a prouvé une amélioration de 20 % des îlots de fraîcheur) avec ces aménagements verts.

La brique sera le matériau de référence.

A noter que le projet a obtenu un labellisation du ministre du logement le 5 avril 2021.

Les travaux de la chaufferie biomasse bois vont commencer en 2022.

Question : qu'en est-il de l'arrivée de la Cité administrative ?

Mme FERRER indique que ce projet est entre les mains de l'état. Nous pourrions solliciter pour une présentation au cours d'une prochain réunion.

Question : pourquoi ne pas avoir choisi l'utilisation de panneaux solaires ?

Des études d'impact ont été réalisées montrant que le photovoltaïque n'était pas le meilleur choix. Les résultats sont mis en ligne sur le site de Toulouse Métropole à l'adresse suivante :

[https://www.toulouse-metropole.fr/projets/guillaumet/enquete-publique-2019/dossier dossier A2 – Etude d'impact \(pages 198 à 202\)](https://www.toulouse-metropole.fr/projets/guillaumet/enquete-publique-2019/dossier-dossier-A2-Etude-d-impact-(pages-198-a-202))

Question : est-ce que les arbres pourront pousser sur le gravat étalé ?

Oui car ils ne seront pas plantés sur ces gravats mais dans de la terre végétale.

Question : est-ce que des liaisons seront accessibles aux personnes à mobilité réduite ?

Plusieurs liaisons sont prévues dont l'une rue d'Oran. D'autres sont en cours d'étude une à proximité de l'école Juncasse et une autre rue Plana vers le métro Roseraie.

S'agissant de l'accessibilité, la forte déclivité du site ne permet pas de passage PMR à tous les niveaux. Néanmoins, l'aménagement de ce site dont ces questions ont été présentées et validées par la commission accessibilité (composée de personnes à mobilité réduite), prend en compte l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Question : Est-ce qu'il y aura une polarité commerciale ?

5.000m² seront réservés aux commerces : transfert du carrefour de Jolimont, commerces de proximité, services et restaurants. La création d'un marché de plein vent sera en complément étudiée, de manière à ne pas concurrencer celui de Soupetard.

Question : des assistantes maternelles préconisaient de couvrir les jeux pour enfants, qu'en est-il ?

L'aire de jeux ne sera pas couverte pour ne pas créer d'îlot de chaleur. Il y aura en revanche un kiosque à proximité permettant de s'abriter, si besoin.

L'ordre du jour étant achevé, Mme FERRER remercie l'ensemble des participants.

Fin de la séance à 20h45